

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 6 OCTOBRE 2022

Le jeudi six octobre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Madame Laurence MEYER, Vice-Présidente, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mardi vingt-sept septembre deux-mille vingt-deux.

Mrs les membres délégués du Conseil Municipal : Mme Laurence MEYER, Vice-présidente, Mme Christelle HUSS, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Véronique LAUTH, Mme Dominique SANDER, Mme Martine BRUCKMANN

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Josée BECHET-ZILLIOX, Mme Murielle GAERTNER, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Clara KOELL, M. Serge RUOS

Absents excusés :

Absents : M. Eric AMIET, Président, Mme Françoise CARBIENER, Mme Céline HADJ SASSI BOUDERBALA, M. Robert BAILLY, Mme Stéphanie ERB, Mme Muriel HAEGEL

OBJET : CHOIX DES COLIS DE NOËL 2022

Madame la Vice-Présidente fait part au Conseil d'Administration de la proposition du fournisseur Helfrich pour les colis de Noël aux personnes âgées de l'année 2022. Celui-ci propose une offre intéressante, tant sur la qualité des produits que sur le prix présenté.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ARRÊTE le choix du fournisseur Helfrich pour les colis de Noël aux personnes âgées de l'année 2022.**

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Eric AMIET


La Secrétaire de Séance,
Dominique SANDER



Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.

Accusé de réception en préfecture
067-216205547-20221006-DEL CCAS001028CO-DE
Date de transmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 6 OCTOBRE 2022

Le jeudi six octobre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Madame Laurence MEYER, Vice-Présidente, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mardi vingt-sept septembre deux-mille vingt-deux.

Mrs les membres délégués du Conseil Municipal : Mme Laurence MEYER, Vice-présidente, Mme Christelle HUSS, Mme Martine ROSSIGNOL, Mme Véronique LAUTH, Mme Dominique SANDER, Mme Martine BRUCKMANN

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Josée BECHET-ZILLIOX, Mme Murielle GAERTNER, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Clara KOELL, M. Serge RUOS

Absents excusés :

Absents : M. Eric AMIET, Président, Mme Françoise CARBIENER, Mme Céline HADJ SASSI BOUDERBALA, M. Robert BAILLY, Mme Stéphanie ERB, Mme Muriel HAEGEL

OBJET : CHOIX DU MENU DE NOEL DES SENIORS

Madame la Vice-Présidente fait part au Conseil d'Administration que la fête de Noël des personnes âgées aura lieu à Wolfisheim le 11 décembre 2022.

L'option 3 du traiteur « CHEZ SOI » avec en dessert celui de l'option 2, a été retenue, offrant le meilleur rapport qualité/prix.

Le menu proposé au Conseil d'Administration est :

Trilogie de saumon
Chiffonnade de saumon fumé, gravelax, saumon mi-cuit
Chantilly au wasabi

Médaille de quasi de veau cuit en basse température
Jus à l'infusion de truffes
Poêlée de légumes de saison et gratin dauphinois

Assiette trois fromages

Omelette norvégienne vanille-framboise
Duo de coulis

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

- **ARRÊTE le choix du prestataire de service et du menu,**
- **AUTORISE M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer tout acte relatif.**

Fait et délibéré les
Jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Eric AMIET



La Secrétaire de Séance,
Dominique SANDER



Accusé de réception en préfecture
067-216705517-20221006-DELCCAS061022ME-DE
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022

Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.